

Avec le soutien de



**Journée d'études
à la
Cour Européenne des Droits de l'Homme
Strasbourg**

**L'indemnisation par la Cour européenne
des droits de l'homme et ses effets en droit
français**

Vendredi 29 février 2008

Information et inscription :

Institut International des Droits de l'homme
Tel : (33).(0).88.45.84.45 – Fax : (33).(0).88.45.84.50
E-mail : administration@iidh.org
Site Internet : <http://www.iidh.org>

Inscription obligatoire ; pour les avocats, cf. le bulletin joint



Journée validée pour la formation continue des avocats

MATINEE : 9 h 00 – 12 h 30



Le principe de l'octroi subsidiaire des dommages-intérêts

Côté Cour et côté Comité des Ministres, par Michel De Salvia, *Professeur associé à la faculté de droit de l'Université de Milan, Ancien greffier et ancien jurisconsulte à la Cour européenne des Droits de l'Homme*, et Fredrik Sundberg, *Administrateur principal au service de l'exécution des arrêts*

La stratégie des parties face à la perspective d'octroi de dommages-intérêts par la Cour

- **Côté Etat défendeur**, par Anne-Françoise Tissier, *Sous-Directrice des Droits de l'homme, Direction des Affaires Juridiques, Ministère des Affaires étrangères*
- **Côté partie requérante**, par Christophe Pettiti, *Avocat au Barreau de Paris*
- **Indemnisation et règlement amiable**, par Claire de Beausse de La Hougue, *Docteur en droit, Collaboratrice scientifique à l'Institut international des droits de l'homme*

Débats

APRES-MIDI : 14 h 00 – 18 h 00



Les difficultés d'évaluation du préjudice : regards croisés

- **Quel préjudice moral pour les personnes morales ?**, par Caroline Ravaud, *Chef du Secrétariat de la Commission de suivi de l'Assemblée Parlementaire*
- **Comment chiffrer la réparation des traitements inhumains/dégradants et de la torture ?**, Elisabeth Lambert Abdelgawad (art. 3 CEDH), *Chargée de recherche au CNRS (UMR de droit comparé de Paris 1 Panthéon-Sorbonne)*

Le droit à indemnisation dans les affaires relatives à des violations systémiques (fonds d'indemnisation/procédures pilotes), par Anne Weber, *Docteur en droit, Chercheur à l'Institut Max Planck pour le droit public comparé et le droit international*, et David Szymczack, *Professeur à l'Université de Limoges*

Les frais et dépens dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, par Jean-François Flauss, *Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)*,

La pratique du paiement de la satisfaction équitable par la France, par Frédéric Lazaud, *Avocat au barreau de Marseille*

Débats